



Station GNV

Station d'avitaillement au GNV/BioGNV de Montgermont

Type de charge :
rapide
(10 min pour un plein de 110kg)

Pression :
200 bars délivrés

Types de pistolet :
NGV1 et NGV2

Capacité de la station :
12 poids lourds par heure à long terme
(4 en simultanément)

Fluides proposés :
GNC et bioGNC

Nombre de pistes :
4 pistes avec possibilité de pleins en simultané

Moyen de paiement :
Carte bancaire, badge abonné avec comptes clients

Date de sortie de la station :
Deuxième semestre 2022

Le saviez-vous ?
Il est prévu une charge lente de nuit pour le service de transport



Les plus de la recharge au GNV ?

Les avantages du GNV :

- ✓ Réduire vos émissions de polluants (-50% de NOx, jusqu'à -75% de CO₂ en bioGNV) et de particules fines (-90%), et bénéficier de la vignette Crit'Air 1.
- ✓ Réduire vos émissions de bruit de 50%, et faire sereinement vos tournées en horaires décalés dans les centres-villes.
- ✓ Se mettre en conformité avec la réglementation « Bruit » et « Pollution », dans le cadre des futures ZFE (Zones à Faibles Émissions).
- ✓ Rouler au gaz renouvelable issu du territoire grâce au bioGNV, et ainsi encourager l'économie locale et circulaire.

La sérénité au moment du plein :

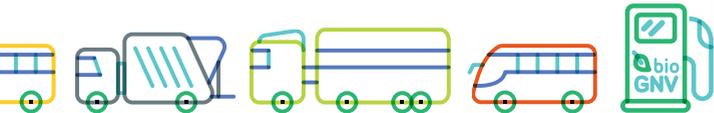
- ✓ Un avitaillement rapide : le plein de GNV se fait comme un plein traditionnel en 10 minutes
- ✓ Une prise en main simple et sécurisée : comparable à un plein traditionnel
- ✓ Une autonomie confortable : les véhicules poids lourds bénéficient de 500 km d'autonomie, voire davantage en bi-carburant

L'accessibilité à la station est un élément essentiel :

> À 5 minutes du périphérique Rennais

Bretagne Mobilité GNV privilégie un accès rapide, proche des grands axes routiers pour faciliter l'avitaillement sur ses stations.





Vous souhaitez rouler au GNV/BioGNV ?

Quel que soit le type de véhicules (poids lourds, bus, BOM, mais aussi véhicules légers et petits utilitaires), se lancer sereinement dans la conversion de tout ou partie d'une flotte est simple, en suivant ces quelques étapes.

Quelles étapes pour rouler au GNV ?

1 Étude préalable

Bretagne Mobilité GNV fait le point avec vous pour évaluer vos besoins et proportionner votre flotte GNV. Certaines informations sont nécessaires afin d'estimer la consommation globale de votre flotte. Il s'agit notamment du :

- Nombre de véhicules de votre flotte
- Type de véhicules : camions porteurs ou tracteurs, cars, etc
- Taux de renouvellement de votre flotte
- Usage et rayonnement de votre flotte
- Kilométrage annuel réalisé

2 Contractualisation avec Bretagne Mobilité GNV

Après étude de votre flotte, un contrat est passé vous permettant d'accéder à la station via votre compte client.

3 Achat des véhicules/conversion de sa flotte au GNV

Par appel d'offre ou directement auprès de votre concessionnaire. Des aides à l'achat neuf sont disponibles, renseignez-vous auprès de votre contact Énergiv.

4 Obtention de la carte d'avitaillement

Votre carte vous permettra de badger pour recharger votre véhicule. Votre compte client sera débité à chacun de vos passages et un reporting mensuel vous sera envoyé pour suivre vos facturations.

Le saviez-vous ? Les avantages fiscaux liés au GNV



Le suramortissement : il s'agit d'une déduction fiscale pour compenser l'éventuel surcoût à l'achat des camions gaz par rapport aux camions diesel. Non limité aux seuls poids-lourds, le dispositif de suramortissement s'adresse aux autocars, utilitaires et camionnettes dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est supérieur ou égal à 2,6 tonnes. Le dispositif de suramortissement sera fonction du PTAC du véhicule. Le taux pourra ainsi varier de 20 à 60 %.

Pour les véhicules acquis entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2030, les taux sont les suivants :

PTAC	Suramortissement
Entre 2,6 tonnes et 3,5 tonnes	120 % de la valeur du véhicule peut être suramortie
Entre 3,5 tonnes et 16 tonnes	160 % de la valeur du véhicule peut être suramortie
Supérieur à 16 tonnes	140 % de la valeur du véhicule peut être suramortie

Le gel du taux de TICPE appliqué au GNV et au bioGNV. Cette mesure permet de préserver l'aspect compétitif du gaz naturel par rapport au diesel et de gagner en visibilité comptable.



Voici quelques sites de référence pour s'informer sur le sujet :

www.biognv.bzh

www.afgnv.org

www.gaz-mobilite.fr

www.bretagne-supplychain.fr

energiv.fr

Nous contacter

Charles de la Monneraye, chargé de commercialisation des solutions de mobilités bas carbone

06 18 84 04 62

c.delamonneraye@energiv.fr

Soutenu par

